L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 22 DÉCEMBRE 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE, n° 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 22 DECEMBRE

TICKET WHIG DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
LOUIS BERTHELOT, de la Fourche.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
JOHN RAY, de Opelousas.

POUR SECRÉTAIRE D'ETAT:
D. D. AVERY, d'Attakapas-Rouge.

POUR TRÉSORIER D'ETAT:
Geo. C. MORTIMER, de Concordia.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL:
R. R. OGDEN, d'Orléans.

POUR SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE:
J. B. THORPE, de Baton-Rouge.

POUR LE SÉNAT:

J. W. STANTON.
F. A. LUMSDEN.
Thos. A. SNOW.
JAMES DAVIS.

POUR LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANS

1er District:—H. M. SUMMERS, W. L. CAMPBELL.
2e District:—C. C. LATHROP, A. P. SIMPSON, C. J. LEEDS.
3e District:—H. J. RANNEY, C. R. WHEAT, JOHN L. SHEAFE, T. G. HUNT, J. N. HAWTHORN, SIDNEY STORY.
4e District:—PAUL PECQUET, Y. HERMAN, O. ROBLANC.
5e District:—J. L. FABRE, F. BURNSON, WM. ANDRY.
6e District:—J. P. BARNETT, H. St-PAUL.
7e District:—F. LAVILLE, H. C. CASTELLANOS.
8e District:—J. B. LEEFE, S. P. LABARRE.
9e District:—Wm PILES.
10e DISTRICT:—T. G. MACKEY, G. W. MUFORD.
RIVE DROITE.
Pour Représentant:—A. B. SEGER.

M PAUL HERBERT
ET LA LANGUE FRANÇAISE.

(*Extrait du Journal officiel de la Convention page 44.*)

« La Convention passe ensuite à l'article 104, dont la teneur est telle :

« Art. 104. Le secrétaire du Sénat et le greffier de la Chambre des Représentans devront entre eux parler dans la langue française et dans la langue anglaise, et les membres de l'Assemblée législative pourront prendre la parole dans l'une ou l'autre Chambre, en français ou en anglais.

« M. HERBERT lui demande si la première partie de l'article qui est ainsi conçue :

« Le secrétaire du Sénat et le Greffier de la Chambre des Représentans *devront tenir ses séances* dans la *langue* FRANÇAISE et dans la langue anglaise ?

« M. HERBERT tait la motion d'effacer la première partie de l'article qui est ainsi conçue :

« Le secrétaire du Sénat et le Greffier de la Chambre des Représentans *devront tenir ses séances* dans la *langue* FRANÇAISE et dans la langue anglaise ?

PROGRAMME WHIG.

Nous croyons devoir reproduire le programme adopté le 26 du mois dernier par une grande assemblée whig de la Nouvelle-Orléans. Ce programme résume admirablement nos principes et nos doctrines. Nous y appelons l'attention de nos amis et de nos adversaires :

1. Résolu que les whigs de la Nlle. Orléans, fidèles aux principes qu'ils ont soutenus constamment la révision de la Constitution et une économie dans l'administration de l'Etat, déclarent de nouveau leur patriotisme et leur amour pour l'union et désirent leurs concitoyens sur l'adoption de mesures parte fondamentale qui fait disparaître les obstacles contre lesquels luttent actuellement l'énergie et les habitudes de l'esprit d'entreprise. Ils proclament maintenant les mesures qui le commerce et comme les plus favorables aux intérêts de la Louisiane.

2. Résolu que le produit des terres inondées accordées par le Congrès à l'Etat et comprenant environ huit millions d'acres, soit employé, ainsi qu'il est avec prudence à l'exécution des améliorations intérieures. En disposant entièrement de ces terres, toute la Louisiane peut se prononcer contre l'inondation, et les unités aujourd'hui inhabitables seront converties en champs cultivés. Il premier devoir de la prochaine Législature sera de régler l'emploi des bons provenant de la vente desdites terres inondées.

3. Résolu que les besoins du peuple commandent impérieusement d'adopter un système qui favorise le développement du commerce, qui facilite le crédit et encourage l'agriculture ainsi que l'établissement des manufactures, de développer et d'utiliser travaux d'utilité publique. Attendu que le parti whig a pris devant le peuple de cet Etat l'engagement de maintenir dans la Constitution le principe de libre commerce dans la circulation, engagement qui a été rempli fidèlement par la Convention comme l'atteste l'article 117 qui prohibe des corporations avec privilège de banque ou d'escompte peuvent être créées soit par des lois spéciales soit par une loi générale, et qu'aucune succursale ne pourra être établie dans aucune des banques libres, système que la Constitution entoure néanmoins de garanties telles que les billets émis par elle ne seront quelconque soient au besoin remboursés immédiatement en espèces. Comme le tableau ci-dessus du système des banques libres tendra à repousser les capitaux de son asile, à assurer au travail et à l'industrie leur récompense, aussi bien qu'à encourager les plus d'entreprise et les progrès qui en sont dans toute circonstance du parti whig. nous, Whigs de la ville de la Nlle Orléans, réunis en assemblée publique, nous engageons nos représentans à la prochaine session de la Législature, à mettre à exécution l'article 117 de la Constitution en décrétant une loi générale pour la création de banques libres et de succursales connexes en effet du gouvernement fédéral et du gouvernement d'Etat ou tout autre effet d'émission, et ordonnant, comme le veut la Constitution, l'enregistrement de tous les billets émis ainsi que d'amples garanties pour leur recours en espèces.

4. Résolu que nous continuerons nos efforts pour abolir les sinécures qui rongent la substance du peuple ainsi que les monopoles qui en sont le produit. Nous approuvons surtout dans nos efforts pour réduire les honoraires et travaux de certains bureaux et les dépenses inutiles du gouvernement de l'Etat, dépenses qui excèdent à un chiffre vraiment extraordinaire celui dans une république aussi complète et restreinte.

5. Résolu que la représentation doit être répartie entre les diverses paroisses de l'Etat d'après le nombre des électeurs, que la base établie dans la nouvelle Constitution est inégale et anti-républicaine, que les délégués de la Nouvelle-Orléans à la Convention ne l'ont adopté qu'en protestant, que cette base est plus grande injustice et dans l'espoir qu'elle sera tôt changée, nous prenons l'engagement de faire tous nos efforts pour rétablir l'ancienne base de la représentation.

6. Résolu que, tout en nous engageant à soutenir les mesures locales qui nous semblent de nature à favoriser les vrais intérêts de l'Etat, nous conserverons le sentiment de nos devoirs comme citoyens des Etats Unis. Calmes au milieu des orages, nous maintiendrons notre ancien et immuable ne nos principes inviolables, le dévouement à la Constitution de notre commune patrie, l'inébranlable résistance de nouveau et l'union, et l'adhésion consistante du parti whig aux doctrines renfermées dans le programme de la Convention nationale de Baltimore.

7. Résolu que les whigs de la Nouvelle-Orléans saisissent cette occasion de réitérer la sincère confiance par James Monroe, un de nos hommes d'Etat les plus remarquables, que le peuple des Etats Unis n'assistera pas avec indifférence aux efforts que tentaient les puissances européennes pour assujettir une partie quelconque du continent américain à ce qu'ils appellent l'équilibre des pouvoirs, et qu'à toute tentative faite par elles dans un pareil but, de quelque part qu'elle vienne, doit être opposée une résistance énergique et déterminée.

CINQUIÈME DISTRICT REPRÉSENTATIF.—

Les whigs du cinquième district représentatif se sont réunis hier et ont désigné M. WILLIAM AVERY comme leur candidat à la législature, en remplacement de M. H. Bailly. M. Avery est un excellent whig et compte parmi les ardents champions de notre cause. Il servira avec zèle les intérêts de ses commettans.

CHEMIN DE FER.—On verra par notre rendu-compte de la session du Conseil des Aldermen que cette assemblée a voté hier soir une ordonnance accordant certains capitalistes le privilège de construire un chemin de fer pour relier l'extrémité supérieure et l'extrémité inférieure de la Nouvelle-Orléans. C'est là une excellente mesure, et le public y applaudira.

BAL DES ODD FELLOWS.—Le bal donné lundi par les Odd-Fellows a été magnifique. La salle, une des plus vastes et des plus belles qui existe, était admirablement illuminée et offrait un coup d'œil enchanteur. Les toilettes étaient riches et brillantes, l'orchestre excellent, le souper digne des convives. Le bal a été prolongé jusqu'aux premières lueurs du jour.

THÉATRE D'ORLEANS.—Demain, *Hernanie*, cet ouvrage qui a autant de vogue à la Nouvelle-Orléans et qu'on a jamais manqué de faire recevoir le Lopera de Verdi a vale, sous un autre nom, (*I. Lombardi*), à M. Bordas de légitimes succès en Italie.

THÉATRE ST-CHARLES.—Spectacle de ce soir : *Ireland and America, Customs of the Country* et *Sprite of Ireland*. M. et Mme BARRET WILLIAMS paraîtront dans chacune de ces pièces.

ECRITURE ET TENUE DES LIVRES.

Les nouvelles classes seront ouvertes cette semaine à l'Académie de Delbour, No 106, rue du Canal (ancien No 56). Voyez l'avis.

LE GRADE DE LIEUTENANT-GÉNÉRAL.—On a dû voir dans un des derniers comptes-rendus des séances du Congrès que M. Clemens avait proposé un Bill de crédit, à l'occasion du 25 février Brest, le grade de lieutenant-général de l'armée pour en en nommer dans l'armée. Cette proposition a été favorablement accueillie, dit toute l'Union, et aussi comme à crédit que le Congrès décernera à la plus éclatante de nos illustrations militaires cette distinction qui paraîtrait en longs et glorieux services.

OCCUPATION DE SAMANA
PAR LES FRANÇAIS.

Nous avons mentionné en quelques lignes cet événement, l'occupation de Samana par les Français. Samana est un port de l'ile d'Haïti, appartenant à la république dominicaine. La présence d'une escadre française envoyée dans les Antilles pour prendre possession de quelques pieds de terre et y arborer le drapeau tricolore, a causé une profonde sensation aux Etats-Unis. La presse, prompte à s'enflammer, a exhalé la menace au raisonnement, et au lieu de demander si les Français exerçaient un droit rigoureux, elle a crié à l'usurpation.

L'occupation de Samana, dans les circonstances présentes, bien qu'elle n'ait en rien qu'à la requête de la République Dominicaine, pourrait être strictement considérée comme un commencement d'intervention indirecte dans les affaires américaines, si le commandant de l'escadre n'avait positivement déclaré qu'il ne resterait à Samana qu'avec le libre consentement des Etats-Unis. Les relations du peuple à peuple sont extrêmement délicates. Le gouvernement américain a maintes fois déclaré qu'il s'abstiendrait de s'immiscer dans les affaires de l'Ancien Monde, mais qu'il exigerait de la part des puissances européennes une semblable abstention au sujet de l'Amérique du Nord. En présence de cette déclaration on serait peut-être fondé à considérer l'acte de la France comme hostile si l'occupation devait être maintenue malgré l'opposition des Etats-Unis. Mais il n'en est rien.

Quant au droit absolu de la France, personne ne songe à le contester. Lorsque Baes et Santana, s'affranchissant violemment du despotisme des noirs, proclamèrent l'indépendance de la partie orientale d'Haïti, ils songèrent à se mettre sous la protection d'une puissance amie. Ils avaient à choisir entre les Etats-Unis, l'Angleterre et la France : ils donnèrent la préférence à celle-ci, et ce n'était que justice, car les soldats français avaient déjà arrosé de leur sang le sol dominicain, mais Dominique avait été témoin de leur héroïque valeur, de leur dévouement et de leurs souffrances. La reconnaissance faisait donc aux Dominicains un devoir de s'adresser à la France. Celle-ci les aida à conquérir leur indépendance, puis elle se retira. La jeune république voulut vaincment se placer sous son protectorat : elle s'y refuse de crainte de porter ombrage aux Etats-Unis. Les Dominicains offrirent alors au gouvernement français de les considérer comme leur colonie : Louis-Philippe refusa de nouveau.

Aujourd'hui ce rôle de protecteurs que les Français ont autrefois repoussé, ils l'acceptent. Ils l'acceptent sans doute pour pouvoir mieux surveiller les Américains qui ne cessent de s'emparer de Cuba, mais comme cette décision prise après tant et de si longues hésitations pour ne compromettre les relations amicales entre les deux pays, ils déclarent eux-mêmes que la prise de possession de Samana n'est pas un acte définitif et que si l'occupation de cette presqu'île devait causer quelque inquiétude aux Etats-Unis ils sont prêts à l'abandonner.

Cette modération honore la France, et nous sommes sûrs que le gouvernement américain saura l'apprécier. Le Congrès d'ailleurs ne manquera pas de demander au Président nous les renseignements nécessaires sur l'événement qui vient de s'accomplir dans les Antilles, et nous serons alors parfaitement édifiés sur le but et les intentions de la France.

EUROPE

Arrivée de l'Arctic.

Le steamer américain *Arctic* est arrivé à New York dans la soirée du 14 de ce mois : les dates reçues par cet arrivage vont jusqu'au 1er décembre pour Liverpool et jusqu'au 29 novembre pour Paris.

Le comte de Derby a annoncé d'une manière positive au Parlement que le gouvernement actuel n'apportera pas de modifications à la loi électorale. Le Parlement devait s'ajourner le 10 de ce mois pour ne se réunir que neuf semaines plus tard.

Des dames anglaises d'un haut rang se sont réunies le 29 novembre chez la duchesse de Sutherland pour rédiger un mémoire qu'elles se proposent d'adresser aux dames des Etats-Unis : elles prient ces dernières de joindre leurs efforts à ceux des *amis de l'humanité* pour hâter l'abolition de l'esclavage.

L'activité extraordinaire qui règne dans les arsenaux maritimes de la France, cause quelque inquiétude au gouvernement anglais, aussi le ministère se dispose-t-il à faire un nouvel appel de 5,000 hommes pour la marine.

Des inondations désastreuses ont eu lieu dans plusieurs parties de l'Angleterre, et ont causé d'immenses dégâts. D'une autre part, de violentes tempêtes ont éclaté sur les côtes d'Irlande et ont causé de nombreux sinistres.

Un comité spécial a été nommé par la Chambre des Communes pour faire une enquête sur les accusations de corruption électorale portées contre Lord Beresford, secrétaire de la guerre.

Le gouvernement a pris toutes les mesures nécessaires pour mettre en état de défense les arsenaux maritimes établis à la Jamaïque, à Antigua et dans quelques autres colonies des Antilles. Toutes ces précautions semblaient annoncer que l'Angleterre ne prend pas à la lettre le mot célèbre de Louis Napoléon : « L'Empire, c'est la paix. »

On écrit de Paris que les négociations entre la France et l'Angleterre pour la revision des tarifs des deux pays ont été prorogées.

C'est positivement le 2 décembre, comme nous dépêches télégraphiques nous l'ont déjà annoncé, que Louis-Napoléon devait être officiellement proclamé empereur. Le Sénat devait être convoqué le lendemain pour fixer la liste civile du nouveau monarque et le traitement des membres de sa famille.

Plusieurs fonctionnaires légitimistes des départements ont donné leur démission pour se conformer au désir exprimé par le comte de Chambord. On assure que ce dernier doit adresser un manifeste à tous les princes de l'Europe pour protester contre l'usurpation de Louis-Napoléon.

Voici le message que Louis-Napoléon a adressé le 25 novembre au Corps Législatif :

« Messieurs les députés,

« Je vous ai rappelés de vos départemens pour vous associer au grand acte qui va s'accomplir.

« Quoique le Sénat et le peuple aient voulu le doter de modifier la Constitution, j'ai voulu que le corps politique tout entier, sans moi du suffrage universel vînt attester au monde la spontanéité du mouvement national qui me porte à l'Empire.

« Je tiens à ce que ce soit vous qui, en constatant la liberté du vote et le nombre des suffrages, fassiez sortir de votre déclaration toute la légitimité du pouvoir. Aujourd'hui, en effet, déclarer que l'autorité repose sur un droit incontestable, c'est lui donner la force nécessaire pour fonder quelque chose de durable et assurer la prospérité de pays.

« Le gouvernement, vous le savez, ne fera que changer de forme. Devoir aux grands intérêts que vous représentez en ce moment, la paix de l'Europe, il le continuera, comme par le passé, dans les limites de la modération; car le succès ne saille jamais d'orgueil l'âme de ceux que vous avez mis dans leur élévation nouvelle qu'un devoir plus grand impose par le peuple, qu'une mission plus élevée confère par la Providence.

« Fait au palais de Saint-Cloud, le 25 novembre 1852.

« (*Signé*) LOUIS NAPOLÉON »

Le zèle des préfets et des maires pour stimuler l'ardeur des électeurs ne s'est point ralenti jusqu'au dernier moment. Voici les conclusions d'une dépêche particulière de Paris :

« Il ne suffit pas d'avoir *crié vive l'empereur!* » au passage, d'avoir inscrit partout, sur vos arcs de triomphe et vos trophées : *A Napoléon III!* il faut encore exprimer à l'étranger, par un vote unanime, la volonté manifeste du peuple français.

« Vous connaissez tous les funestes traités de 1815. Vous savez qu'on dépouiller votre *mère* dans l'une vous en déchirera la première page.

« Quel est le Français, l'homme de cœur qui voudrait laisser passer dans l'obscurité et l'indifférence un pareil événement ? Et vous surtout, habitans de l'Isère, qui à Marengo, Lodi, Arcole, Rivoli, dans la grande journée du 7 mars 1815, de jeter un défi à l'Europe, de rallumer les passions et la guerre en acclamant l'illustre exilé de l'île d'Elbe, vous ne craindrez pas plus aujourd'hui, par un bulletin tout pacifique, de venger l'honneur de la France et d'assurer au peuple le retour au calme, à la paix, à la prospérité.

M. Chapuys-Montlaville, préfet de la Haute-Garonne, ajoute avec, dans une nouvelle proclamation, exposé les derniers actes du gouvernement, tels que la réduction de l'armée, etc, ajoute :

« Et la Providence, qui veut que le signe dont elle a marqué Louis-Napoléon soit de plus en plus manifeste, nous envoie ces magnifiques soleils d'automne qui nous préparent l'abondance pour le printemps ! »

De son côté le sous-préfet de Pont-l'Evêque a pris l'arrêté suivant :

« Les infirmes et les malades de quelques hospitaux ayant exprimé au vif chagrin de ne trouver exposés à rester en dehors du grand acte national qui doit s'accomplir les 21 et 22 novembre, M. les maires sont invités et autorisés à faire transporter l'urne électorale dans les établissemens hospitaliers.

« Au même titre ils pourront recevoir à domicile les votes des vieillards et des malades qui en seraient fait en faire la demande.

« Une urne en bois spécialement peut être employée pour cet objet, moyennant l'observation des mesures prescrites pour garantir le secret et la sincérité des votes.

« Le transport s'opérera par un adjoint ou par un membre du conseil municipal, accompagné de deux membres du bureau électoral.

M. Haillond, maire de la Guillotière, insiste auprès des électeurs pour les dissuader de s'abstenir :

« Vous ne vous abstiendrez pas, dit-il, et votre bulletin ne contiendra pas un non, vous dites oui, et vous voterez oui.

« La défaite de Waterloo est démontrée comme une forme sur le cœur de la France; la Sainte-Alliance vous a toujours pour remembrer à la Hongrie comme à Varsovie, à Milan, à Venise, vous, n'a été que l'expression de notre pensée.

« Rétablissez l'Empire ! et de ce moment glorieux, de vivaire que vous remportera sur les rois du Congrès fait sortir un drapeau de gloire.

« Rétablissez l'Empire ! et de ce moment glorieux, de vivaire que vous remportera sur les rois du Congrès fait sortir un drapeau de gloire.

« Rétablissez l'Empire ! et la tribune des rois contre la France devient une longue dérision; ils n'osèrent prendre d'arrêtter pour vous, ils n'osèrent rien contre la volonté du grand homme, et vous vous serez conservé et leurs fières exigences ces dépositaires comme une vaine fumée au souffle de la nation française !

« Rétablissez l'Empire ! et Sainte-Hélène n'est plus pour nous qu'un souvenir que la gloire, portée sur les ailes de nos aigles, se chargera peut être un jour d'inscrire, en lettres de feu, dans les fastes de notre histoire. »

Le comte de Chambord a protesté contre l'établissement de l'Empire, et les proscrits français ont également élevé la voix du fond de l'île de Jersey. Les orléanistes et les républicains ont gardé le silence. Ce silence se conçoit aisément, mais les adversaires des républicains et des orléanistes ont cru devoir leur en demander compte. *Le Pays* publie un article intitulé : *Pourquoi les orléanistes se font pas de manifeste.* Voici quelques lignes de cet article :

« Pourquoi le parti orléaniste ne fait-il pas de manifeste ? Est-ce le découragement qui manque à son esprit, ou le courage qui manque à son cœur ? Ne-t-il désarmé ou effrayé ? Est-ce le patriotisme qui le retient ou la peur qui le domine? Non! le parti orléaniste ne mérite pas plus d'être gloriflé que d'être flétri. En cette occasion, il ne fait rien qui l'élève ou le dégrade; il ne fait pas ce qu'il veut, mais ce qu'il peut. Lui aussi aimait à parler ou à écrire. Il a dans ses rangs des orateurs et des professeurs qui ne sont pas embarrassés de trouver de ces mots équivoques et diplomatiques pour tout dire sans rien risquer. Il a des hommes d'Etat qui promènent leurs loisirs à travers l'Europe, et qui ne se gênent pas pour calomnier la France et son gouvernement. Il a des salons où l'on se réunit à l'opposition et à la bouderie autre une romance et une partie de whist. Il a tout cela. De tous les partis, c'est le plus irréconciliable, le plus ardent, le plus vaillant, le plus souple, le plus fécond, le plus hardi, le plus habile. Demandez-lui de la science, de l'esprit, du talent, de l'intrigue, tout, excepté la force d'un principe!

« Voilà pourquoi le parti orléaniste n'a pas fait de manifeste. Il n'a pas eu lui la vie d'un principe. Il a vengé, au hasard des événemens, comme un effet sans cause. Il se représente aucun droit.»

Le Siècle interpelle de son côté à fait une longue réponse dont voici quelques passages :

« La plupart ajoute en nous dit : *Pourquoi*, organe du parti républicain, ne faites-vous pas aussi votre manifeste! Le gouvernement a non-seulement toléré la publication des manifestes des socialistes et de la légitimité, mais encore il a fait insérer ces documents dans le *Moniteur*; il n'aurait pas mis plus d'obstacles à la publicité de la déclaration de vos principes.

« C'est ou une prétention ou une méfiance excessive, mais nous croyons que le gouvernement se serait montré moins facile a notre égard. Depuis l'établissement de la république, nous n'avons eu qu'une pensée, c'est de la faire aimer; soit que nous ayons en part à l'administration du pays, soit que nous ayons eu qu'à conseiller le gouvernement, nous avons voulu toujours respecter tous les droits, améliorer la condition des citoyens, et donner à notre nation toutes les libertés compatibles avec l'état de la civilisation.»

Eh bien, il est de la politique ordinaire d'un gouvernement qui veut se maintenir de ne pas laisser dire trop de bien de la forme de gouvernement qui va être remplacée.

Notre manifeste aurait été aussi violence, il n'aurait pas été insignifiant. On peut laisser circuler les sarcasmes qui gagnent peu de cœurs et les prétentions d'une faiblesse qui ne pose aucune des droits et de la volonté de la nation; on serait plus embarrassé de la discussion froide, raisonnée d'hommes convaincus et sérieux.

Le *National* ne dit rien. Il ne pas écrit le manifeste des républicains modérés.

.....Les attaques contre la république et contre la révolution ont été incessantes. C'est l'activité politique inséparable des institutions libres, c'est le changement et la prétendue instabilité du pouvoir exécutif qui servent de point de mire à tous les nouveaux convertis à la foi monarchique.

A toutes ces déclarations, qu'il nous soit permis d'opposer la parole froide et calme d'un homme dont la France honore la mémoire, Carnot.

La citation, qui a déjà été faite, est d'ailleurs toute d'à-propos; elle est extraite de discours qu'il prononça dans le tribunal lorsque fut discutée la proposition relative à l'établissement de l'Empire. Voici comment il s'exprimait :

« Ce n'est pour la nature de leurs gouvernemens que les grandes républiques manquent de stabilité : c'est parce qu'étant improvisées au sein des tempêtes, c'est toujours l'exaltation des principes de la liberté qui a présidé à la rédaction de la philosophie organique dans laquelle, et cette *république* subsiste plusieurs siècles et de vigueur, elle nous les stabilisera. Les monarchies qui ne sont septentrionales ne sont pas de plus terrible que le dérangement général de l'ordre social. Ce dérangement est occasionné toujours au désordre dans le bien, donne également des maux de tête, des hémorrhoïdes, des langueurs, des impatiences, une langue bilieuse, une haleine morbide, la perte de l'appétit, en un mot toutes les maladies. Ces maladies ont le caractère des maladies chroniques, maintenant radicalement guéries par le Bitter Allemand de Hoofland. A vendre chez J. WRIGHT et Co. 11 déc—1d

Maladie de Foie.

Cette maladie dangereuse et souvent mortelle, se passant de longues nausées, trompé la science des médecins, et nous nous faisons un devoir de découvrir des pilules du Docteur McLane qui ont résolu le problème de la guérison radicale de cette terrible maladie.— Ces pilules ont été adoptées par une grande célébrité et a donné au public le certitude d'une cure radicale aux souffrances qu'endurent les malheureux atteints de cet horrible mal. Cette heureuse découverte est le fruit d'une longue expérience dans les observations des symptômes de cette maladie, faites par le Dr McLane qui les a décrits de la manière suivante :

Symptômes de la maladie du foie.

Douleurs au côté droit qui se font sentir parfois jusqu'au épaule gauche, sous la hanteur des côtes; le malade est rarement capable de reposer sur le côté gauche; il éprouve quelquefois des douleurs sous la jointure des épaules, lesquelles s'étendent souvent jusqu'à la sommet et semblent une douleur rhumatismale au bras; faiblesse d'estomac et perte d'appétit; les boyaux engorgés et en d'autres nommes relâchés; le tête lourde; perte de la mémoire mêlée d'inquiétude, comme si l'on avait négligé quelque chose; parfois une toux sèche; mêlée et fébrilement de corps; irritation des nerfs; les pieds sentir froids, mêlés brûlants; démangeaisons de la peau; Pimpriti sèche; lassitude et dépoui du tout pour l'exercice, bien que l'on soit persuadé que l'exercice procurerait du soulagement; en un mot le malade n'ayant de confiance dans aucun remède.

Ces symptômes se sont ils manifestés en vous ? Si tel est le cas, achetez les pilules du Dr McLane et vous serez radicalement guéri. Ces pilules sont en vente chez BOUVIL & MEAD,

No 111, rue de Chartres N. O.

Agents pour la vente en gros les Etats du Sud

☞ A vendre également chez tous les pharmaciens de la ville. 6me—d

A LOUER

Le beau magasin situé No 68, rue du Canal occupé en moment par F. A. Hébrard. Personnes en vous demande le 15 janvier prochain. Il y a dans le magasin deux entrepôts et un magasin. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 22 déc

Une bonne et belle Giroupelle, ayant une nourrisse, ayant son lait, se présente pour un jeune enfant. S'adresser au Bureau de l'Abeille.

AVIS—AVIS—AVIS.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert un Bureau de Placement, pour les Ouvriers et Domestiques, et qu'il se charge de placer tous les ouvriers et domestiques qui se présentent pour aller dans les Etats-Unis, et pour les Etats-Unis, et pour les Etats-Unis, et pour